

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

*Bulletin Mensuel
de la Chambre de
Commerce Française
de Montréal*

**Pages 1 à 2
manquantes**

BULLETIN MENSUEL

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCAISE DE MONTREAL

SOMMAIRE

Avis à nos Membres. — Séance du mardi 27 mai 1924. — Le Port de Vancouver. — L'industrie du sucre d'érable. — Le régime des Vins et Liqueurs en Alberta. — L'industrie automobile au Canada en 1923. — Sommaire du commerce du Canada en avril 1924. — La situation vinicole en Algérie. — L'industrie lainière. — Propositions d'affaires.

La Chambre n'est pas responsable collectivement des opinions émises dans les articles de ses collaborateurs.

Avis à nos membres

Les Membres adhérents de la Chambre de Commerce Française de Montréal qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour l'année courante sont priés de réserver bon accueil à la traite de cent francs qui leur sera présentée de notre part le mois prochain.

Séance du mardi 27 Mai 1924

(Extrait du Procès Verbal)

Etaient présents :

MM. Henri Jonas, Président ; J. Matagrín et M. J. Quedrue, Vice-Présidents ; L. Baisez, Secrétaire-Adjoint ; P. Seurot ; L. Besnard ; P. Charton ; M. Nougier ; Dr. Paul Villard et H. B. de Passillé, Secrétaire.

M. H. de Clerval, Attaché Commercial de France, assistait à la séance.

M. de Vitrolles, Consul Général de France, absent de Montréal, s'était fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 avril qui est adopté.

Il est ensuite procédé à la mise au vote de la candidature comme membre actif, de M. Emile Desnoux, Directeur des Successeurs d'Albert Godde, Bedin & Cie, 64 Wellington street West à Toronto, ayant comme parrains, MM. Phené & Aubin.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

Il en est de même de neuf candidatures de membres adhérents : MM. Hodgson Sumner & Co. Ltd., de Montréal, (nouveau en gros), Georges B. Fraser, Directeur de la maison Greenshields Limited, de Montréal (nouveau en gros) ; A. Bosc & Cie, de Talence-

Bordeaux (conserves alimentaires), Jourde Frères, de Bordeaux, (distillateurs-liquoristes), Payen Fils, huiles d'olive, Boutonnet-Maussane (Bouches du Rhône) ; Société Anonyme de la Grande Distillerie E. Cusenier Fils Ainé & Cie, Paris ; Lanson Père & Fils, Reims (Champagne) ; Krug & Cie, Reims, (Champagne) ; Maurice Choissard, agriculteur éleveur, La Roustière, Verrières (Orne).

Il est à remarquer que parmi ces adhésions, nous devons les quatre premières aux démarches personnelles de notre Président M. Jonas.

Le Secrétaire annonce que nous avons reçu une carte de faire-part du décès de M. Jules Marie Hélot, Président d'honneur de la Chambre de Commerce de Cambrai.

Il donne ensuite communication d'une lettre de la maison J. M. Currie & Co., de Paris, au sujet du passage d'un de nos derniers procès-verbaux ayant trait au retard des colis postaux venant de France. La maison J. M. Currie & Co. est d'opinion que la principale raison de ce retard est l'ignorance dans laquelle sont les petites gares de province de savoir où diriger ces colis ; elle suggère de recommander aux expéditeurs français de concentrer leurs envois à une maison de transit de Paris qui se chargera de faire la réexpédition des colis postaux par la voie la plus rapide.

M. de Passillé communique une lettre de la Chambre de Commerce Française de Londres en réponse à notre proposition pour améliorer la situation financière des Chambres de Commerce françaises à l'étranger qui comme nous souffrent de la dépréciation du change.

La Chambre de Commerce de Londres nous dit qu'elle ne croit pas que la campagne suggérée par notre Compagnie puisse produire des résultats satisfaisants et qu'elle regrette de ne pouvoir se joindre à nous dans la circonstance.

M. Baisez est d'avis que les journaux économiques devraient pouvoir faire quelque chose pour nous aider.

M. de Passillé fait savoir que plusieurs ont signalé nos efforts, mais sans aucun résultat pratique.

Le Secrétaire communique aussi plusieurs lettres de Chambres de Commerce en Algérie et en Tunisie, qui ont, sur notre désir, fait passer une note dans les journaux pour faire connaître notre existence et essayer de cette façon de nous recruter de nouveaux Membres. Nous avons bien reçu un certain nombre de lettres nous demandant des renseignements et des débouchés pour des produits algériens, mais nous ne comptons jusqu'à présent aucune adhésion nouvelle d'Algérie ni de Tunisie.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Exposition de la Houille Blanche et du Tourisme, à Grenoble, nous remerciant des renseignements que nous lui avons fournis au sujet de la participation éventuelle du Canada et plus particulièrement de la province de Québec à cette Exposition.

Au sujet de cette exposition, M. Matagrin signale qu'il a appris que le gouvernement français avait lancé des invitations à quatre ou cinq pays étrangers et aurait reçu des adhésions.

La Chambre de Commerce de Paris nous a fait parvenir des circulaires relatives aux Cours de Vacances donnés à Paris pour les Etrangers par l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Nous avons reçu également une brochure sur le relèvement du port de Marseille en 1923.

Le Consul Général de Suède nous a fait parvenir une circulaire sur la Foire de Suède pour 1924.

Ces différentes communications sont, à nos bureaux, à la disposition des intéressés.

CORRESPONDANCE. — Depuis la séance du 16 Avril, le secrétariat a reçu 116 lettres et en a expédié 150. Parmi cette correspondance on remarque notamment 7 renseignements de notoriété et 2 litiges. On nous a demandé des agents ou des acheteurs pour des figues, câpres, olives vertes et noires ; raisins sultanines ; fruits secs de Smyrne ; pâtes alimentaires ; fromage genre "Port-Salut" ; huile d'olive ; vins fins étrangers ; cognac ; lingerie et broderie sur tulle ; chapeaux ; boutons de nacre ; tartres ; spécialités pharmaceutiques ; essence de géranium ; sève et lotions capillaires ; lièges ; écorces à tan ; fourrage ; orge, avoine, crin végétal ; alfa ; cuirs et peaux ; poil de lapin angora ; carreaux en ciment ; ferronnerie d'art ; grilles, lustres ; matériel pour chemin de fer ; plaques tournantes, croisements, grues, etc. ; ferro-cerium (pierre à briquet).

Des maisons françaises nous ont demandé des adresses d'exportateurs canadiens de blanc de baleine,

amiante blanc, conserves de saumon ; saumon frais ; blé ; produits chimiques.

M. Charton rentrant de France signale le succès sans précédent de la dernière Foire de Lyon, succès dû pour beaucoup à l'initiative et à l'activité toujours croissante du maire de Lyon, M. le Sénateur Herriot, Membre d'honneur de notre Chambre. Le nombre des exposants, celui des visiteurs et le chiffre d'affaires traités ont accusé une très sensible progression sur les précédents.

Invité à donner ses impressions de voyage, M. Charton donne des détails fort intéressants sur la situation économique, l'activité de l'industrie, la vie chère en France et en Allemagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures 30.

Le Port de Vancouver

Les statistiques relatives aux sorties de blé par Vancouver, qui viennent d'être publiées, indiquent pour l'année 1923 une exportation de 18,330,000 boisseaux vers la Grande-Bretagne, de 5,221,000 boisseaux vers l'Extrême-Orient, et de 578,000 boisseaux à destination d'autres pays ; soit un total de 24,432,000 boisseaux. Le chiffre de 16,444,000 boisseaux enregistré pour les deux premiers mois de l'année en cours fait prévoir un mouvement beaucoup plus considérable encore en 1924 qu'en 1923.

Rappelons que le tonnage total de Vancouver est passé de 1,884,000 en 1912 à 13,436,989 en 1923, ce qui place ce port au troisième rang des ports de la Côte du Pacifique, avant Tacoma et Seattle, pour l'ensemble du tonnage, et au premier rang pour l'expédition des céréales. En 1923, ses exportations ont égalé celles de San Francisco en 1922. Il comptait douze lignes océaniques en 1921 ; il en possède 45 aujourd'hui. La moyenne mensuelle des départs de navires de haute mer a été de 67 en 1923 contre 10 en 1912.

L'importance si soudainement acquise par Vancouver dans le mouvement des transports internationaux révèle un des aspects les plus remarquables du développement économique du Dominion, dans ces dernières années. Il y a quelque cinq ans l'on ne prévoyait encore pour Vancouver qu'une croissance normale, en rapport avec les progrès réalisés par le Canada dans son ensemble, et non pas un essor aussi extraordinaire : tandis qu'en dix ans la valeur totale des exportations du Canada doublait, la valeur des exportations par Vancouver décuplait. La valeur des exportations par Vancouver en 1923 a été de 114,418,000 dollars, sur une valeur de un milliard de dollars pour l'ensemble du Canada.

Le fait nouveau qui a le plus contribué à l'essor de Vancouver comme port de blé est l'ouverture de la route de Panama. C'est en 1920 que l'on a expédié pour la première fois par cette voie une cargaison de froment en Angleterre ; on tentait timidement une

EXPORTATEURS

Achat et recouvrement de créances françaises au Canada.
Renseignements sur demande

CRÉDIT CANADIEN
Incorporé

99 ST-JACQUES,

MONTREAL

expérience, redoutant fort que le passage de la zone torride n'endommageât les grains et ne rendit cette route impraticable. Ces craintes étaient sans fondement et le succès de l'expédition fut complet. En 1922, Vancouver put expédier ainsi en Angleterre 9,590,000 boisseaux de blé et comme nous l'avons vu, 18,300,000 boisseaux en 1923.

Un autre facteur très actif de l'essor de Vancouver est l'intensification récente du commerce du Canada avec l'Inde, la Chine, et surtout avec l'Australie et le Japon. Les ventes du Canada dans ce dernier pays sont passées de 486,000 dollars en 1912 à 23,824,448 dollars en 1923.

Le goût de la farine de blé se répand au Japon, au détriment de la consommation du riz et du millet. La farine provenant du blé dur canadien, est de plus en plus préférée par les Japonais aux blés moins durs cultivés aux Etats-Unis.

Beaucoup d'autres produits, d'ailleurs, s'ajoutent au blé dans les exportations par Vancouver : bois, pâte de bois, poissons, pommes, plomb, zinc.

Ajoutons que les importations par ce port augmentent plus rapidement encore que les exportations ; elles sont passées de 48,235,000 dollars en 1921-22 à 193,856,872 dollars en 1923. L'accroissement du commerce par le Pacifique est le résultat des efforts méthodiques et coordonnés des exportateurs canadiens et des compagnies de chemins de fer et de navigation. Les commerçants du Dominion ont su s'ouvrir, en les travaillant avec persévérance, des marchés nouveaux en Extrême-Orient, en même temps que les grandes compagnies les secondaient en multipliant les transports. La rapidité des services du "Canadian Pacific" est telle que de Vancouver, il ne faut qu'un peu plus de huit jours à un voyageur et à ses marchandises pour atteindre la Chine, et par la route que jalonne Vancouver le voyage d'Angleterre en Australie est plus court de deux semaines que par le canal de Suez.

Il n'est pas douteux que les progrès dont nous venons de donner un aperçu vont se poursuivre. La Colombie Britannique possède des ressources immenses en bois, en pouvoirs d'eau, en fruits, en pêcheries, en charbon. L'exploitation de ces richesses naturelles, à peine commencée, continuera en se développant d'assurer, avec les blés de la Saskatchewan et de l'Alberta, un aliment toujours plus abondant à l'activité de Vancouver.

L'Industrie du Sucre d'Erable

Une des plus anciennes industries du Canada, vraiment canadienne dans son origine, est celle de la production du sucre d'érable. Les premiers colons ont appris des Indiens la manière d'extraire et de concentrer le suc de l'érable et pendant environ un siècle ils ont suivi strictement leurs méthodes, sauf qu'ils ont substitué aux récipients en terre et en bois ceux en métal. Les fabricants de sucre n'ont guère perfec-

tionné leurs méthodes que depuis une cinquantaine d'années ; des progrès comme pour les autres branches de l'agriculture, ont alors été réalisés au point d'en faire aujourd'hui une véritable industrie commerciale plus ou moins bien organisée.

L'industrie du sucre d'érable a été presque complètement abandonnée dans certaines régions du Canada ; mais elle tient encore une place intéressante dans une grande partie de la province de Québec, et sur une moins grande étendue dans l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. On estime à 50,000 environ le nombre des producteurs. De 1850 à 1890, la production du sucre d'érable, avec son équivalent en sirop, augmente d'année en année ; la récolte moyenne annuelle atteignait 22,500,000 livres, au cours des dix années comprises entre 1881 et 1891. Pendant la décade suivante, la moyenne annuelle tomba à environ 20,200,000 livres ; ces dernières années, la production est descendue à moins de 20,000,000 de livres.

Sur beaucoup de fermes, l'arbre à sucre constitue le coin de bois qui a été conservé pour servir au chauffage et pour procurer une récolte annuelle de sucre et de sirop que l'on emploie comme friandise ou que l'on vend à des clients habituels.

Ce n'est pas certainement de ces bouquets de bois que l'on peut obtenir des quantités suffisantes pour alimenter un marché, mais plutôt des terrains plus boisés où la charrue et la moissonneuse ne peuvent avoir accès facilement. Les bois que l'on rencontre dans les principales régions du sucre se composent surtout d'érables, les arbres d'autres essences ayant été enlevés pour le chauffage ou pour être débités. Tel est le cas dans beaucoup de régions de l'Est d'Ontario et de Québec ou les mêmes bois et souvent les mêmes arbres ont été exploités par plusieurs générations. Dans les parties plus au nord de ces provinces, il y a de vastes étendues de forêts à l'état primitif, et riches en érables, qui attendent le fabricant de sucre avec son équipement moderne.

Les moyens de recueillir la sève de l'érable ont beaucoup changé depuis le temps où l'Indien faisait une entaille oblique dans l'arbre avec sa hache, et faisait bouillir le suc dans un vase de terre jusqu'à ce qu'il

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL.

Avis est par le présent donné qu'un dividende de deux dollars cinquante cents par action, sur le capital appelé et versé de cette institution, a été déclaré et sera payable à son bureau principal, à Montréal, le et après mercredi, le deux juillet prochain, aux actionnaires enregistrés samedi le quatorze juin prochain, à midi.

Par ordre du conseil d'administration,

A. P. Lespérance,

Montréal, le 26 mai 1924.

Gérant-Général.

obtienne une petite quantité de sirop brun, épais. Les premiers changements furent la substitution de la tarière à la hache, celle de tonnelets aux récipients en écorce de bouleau ou en bois grossièrement taillé, et celle de la chaudière à la marmite servant à l'évaporation.

Cette dernière d'ailleurs est devenue aujourd'hui un évaporateur moderne à fond plissé et compartiments séparés. Non seulement pour la conservation de la vie de l'arbre, mais encore pour la propreté dans la fabrication du sucre, la gouttière en bois a presque disparu dans les régions les plus modernisées. En fait, on a une tendance maintenant à employer le métal dans les ustensiles avec lesquels, la sève, le sirop et le sucre viennent en contact.

Des facilités sont également apportées pour prendre entier avantage de la loi de gravitation dans le cheminement du suc, qui spontanément passe dans un matériel d'écoulement bien conditionné : des réservoirs collecteurs au réservoir du magasin, puis à l'évaporateur et finalement (quand il est bouilli à point) dans des récepteurs, ce qui économise un grand travail. Quand un bois est situé à flanc de coteau, des producteurs ont tiré en outre avantage de la loi de gravitation, en plaçant un système de tuyaux en métal qui conduit le suc des points éloignés à la cabane au sucre. Les conduits sont érigés temporairement pendant la saison du sucre ; ils sont ensuite descendus et remisés pour le reste de l'année.

Le majestueux érable a été coupé sur une grande étendue pour le chauffage et la scierie. Une appréciation exacte de la valeur des bois ou forêts d'érable, non seulement comme producteurs de bois de charpente et de chauffage, mais encore pour la récolte annuelle de sucre qu'ils fournissent, servira beaucoup à ramener et à étendre l'industrie du sucre d'érable. Malgré la décroissance qui a été constatée dans la production, l'industrie jusqu'à présent est encore importante ; avec un emploi plus général du matériel moderne et avec un peu d'encouragement il n'y a pas de raison pour ne pas voir cette industrie reprendre et même surpasser sa vitalité antérieure.

Le Régime des Vins et Liqueurs en Alberta

On signale l'entrée en vigueur dans la province de l'Alberta à la date du 10 mai dernier de la loi nouvelle intitulée "Government Liquor Control Board" et régissant la vente dans cette province des vins, bières, eaux-de-vie, et autres breuvages alcoolisés.

Cette loi remplace le "Liquor Act" de 1916, qui avait établi un régime de prohibition. Par le plébiscite voté en novembre dernier les électeurs avaient condamné ce régime en réclamant du Parlement une législation nouvelle instaurant, non la liberté complète, mais la faculté d'acheter et de consommer des vins, bières et

liqueurs fortes sous le contrôle de l'Etat. Le "Government Liquor Control Act", destiné à satisfaire à ce vœu de la population, est loin d'être libéral ; il constitue toutefois un progrès sur l'état de choses antérieur, et il faut probablement y voir une étape vers un régime moins restrictif.

Nous ne saurions pourtant espérer jamais trouver pour nos vins et liqueurs de France, un débouché très important auprès d'une population qui n'est que de 500,000 habitants et qui préfère la bière au vin et le whisky au cognac.

Aux termes des règlements nouveaux, il est créé à Edmonton un organisme, l'"Alberta Liquor Control Board", qui comprendra un, deux, ou trois membres, nommés pour un délai illimité par le gouvernement. Le "Board" est chargé d'appliquer le "Government Liquor Control Act". Il est seul investi du droit d'acheter, d'importer et de revendre les "liqueurs enivrantes". Il décide dans quelles municipalités seront établis les magasins où le public pourra se procurer les "liqueurs". Il nomme les "vendeurs" auxquels sera confiée la direction de ces magasins. Enfin, il a qualité pour édicter, avec l'autorisation du Lieutenant-Gouverneur, des règlements en vue de l'application de la loi.

Le "vendeur" ne livrera des liqueurs qu'aux personnes qui lui remettront à cet effet un ordre par écrit et qui lui présenteront un "permis". Sur ce permis, le vendeur inscrira la nature et la quantité des marchandises livrées.

La bière est le seul breuvage alcoolique qui puisse être vendu directement, dans certains cas, par le producteur si celui-ci a été autorisé à cet effet, sans passer par l'intermédiaire du "Control Board". C'est ainsi que les hôtels, les clubs, les cantines militaires, bénéficiaires d'une licence spéciale, peuvent acheter directement du producteur la bière qu'ils revendent à leurs membres ou clients.

Le nombre des hôtels auxquels une licence peut être accordée est limité et proportionné au chiffre de la population où ces hôtels sont situés. Une pièce spéciale doit être affectée dans ces hôtels à la vente et à la consommation de la bière. Il ne doit s'y trouver ni bar, ni comptoir. Noter que la bière est la seule boisson alcoolique qui puisse être consommée dans les clubs, cantines et hôtels autorisés : toutes les autres liqueurs ne peuvent se boire qu'à domicile.

Il est interdit de recevoir ou de solliciter en qualité d'intermédiaire des commandes en vue de la vente des liqueurs.

FABRICANTS!...

Achat et recouvrement de créances françaises au Canada.

Renseignements sur demande

CRÉDIT CANADIEN

Incorporé

99 ST-JACQUES, MONTREAL

Toute forme de publicité en faveur des boissons alcoolique est prohibée, à l'exception de celle que le "Board" pourra autoriser. La loi cite comme illicite l'usage d'affiches, de réclames lumineuses, etc. Mais nous apprenons qu'en fait les annonces dans les journaux, publiées avec l'approbation du "Board", sont autorisées jusqu'à nouvel ordre.

Jusqu'à présent, un seul commissaire a été nommé : Mr. R. J. Dinning, ex-directeur de la succursale de la Banque de Montréal à Lethbridge.

M. Dinning, refuserait, dit-on, de traiter par des intermédiaires avec les maisons étrangères de vins et de spiritueux. Il affirme sa volonté d'acheter directement du "producteur".

C'est à lui qu'il convient donc que nos exportateurs adressent leurs listes de prix et leurs offres de fournitures.

L'Industrie Automobile au Canada en 1923

Le Bureau fédéral de statistiques vient de publier les statistiques relatives à l'industrie automobile. Le nombre des voitures construites en 1923, 147,202, est le plus élevé qui ait encore été atteint. Il correspond à une valeur globale de 96,614,176 dollars. (On compte en outre 380 camions représentant une valeur de 755,638 dollars, sortis d'établissements dont l'objet principal n'est pas la fabrication des automobiles.

En 1920, la valeur globale de la production avait atteint un niveau plus élevé, 101,465,846, mais le nombre des voitures n'était que de 94,144.

Les pièces usagées entrant dans la fabrication de l'année 1923 sont évaluées à 9,390,793 dollars ; la construction neuve ressort donc à une valeur nette de 87,223,383. (En 1920 : 88,711,721 dollars).

Cette industrie a employé 9,305 personnes, soit une augmentation de 1,961 sur l'année précédente, et de 1,024 sur 1920. Les traitements et salaires représentent : 14,998,267 dollars, une augmentation de 3,724,624 sur 1922, et de 1,667,183 dollars sur 1920.

Nombre d'établissements en activité en 1923 : 10. Il y en avait 15 en 1922. Les cinq maisons qui

sont cessé leurs opérations comptaient parmi les moins importantes.

Le capital engagé a augmenté de 47,761,964 dollars en 1922 à 60,146,195. Dans ce montant, la valeur des terrains, bâtiments et dépendances entre pour 18,142,018 dollars ; les machines et outils pour 10,595,669 dollars ; les matières premières pour 16,444,121 dollars. L'encaisse, les comptes d'exploitation et autres, pour 14,964,387 dollars.

La capacité annuelle de construction est de 186,500 voitures et 10,100 camions, la production de 1923 n'a été que de 75% de cette capacité.

Le détail des voitures construites s'établit ainsi : 106,226 "pleasure cars" (automobiles de ville et de tourisme) valeur : 69,904,073 dollars.

Voitures pour le commerce (camions, etc) : 19,226, valeur : 8,941,011 dollars.

Châssis : 21,750. Valeur : 8,378,299 dollars.

Les "pleasure cars" comprennent : 5,296 roadsters ; 71,861 voitures de tourisme à cinq places ; 1,860 voitures de tourisme à sept places ; 10,051 coupés ; 16,677 voitures fermées à cinq places, et 481 à sept places.

Roadsters 4,821, 4 cylindres ; 474, 6 cylindres ; 1, 8 cylindres.

Voitures de tourisme à cinq places : 65,151, 4 cylindres ; 6,679, 6 cylindres ; 31, 8 cylindres.

Tourisme à sept places : 1,811, 6 cylindres ; 49, 8 cylindres.

Coupés : 10,008, 4 cylindres ; 41, 6 cylindres ; 2, 8 cylindres.

Voitures fermées à cinq places : 15,273, 4 cylindres ; 1352, 6 cylindres ; 52, 8 cylindres.

Voitures fermées à sept places : 411, 6 cylindres ; 70, 8 cylindres.

Les voitures commerciales sont toutes de 4 cylindres ; 1,751 de ces voitures moins d'une tonne. 17,467 entre 1 et 5 tonnes ; 8 de 5 tonnes et au-dessus.

Châssis, 20,337, 4 cylindres ; 1,412, 6 cylindres ; 1 huit cylindres.

Moyenne des prix de vente à l'usine.

Routières : 532 dollars. Tourisme cinq places : 586 dollars ; Tourisme, 7 places : 1,337 dollars. Coupés, 604 dollars. Voitures fermées 5 places : 910 dollars ; 7 places : 2,565 dollars.

TROIS-RIVIERES, Province de Québec, Canada

L'intéressante CITE DE TROIS-RIVIERES, d'une population de 27,000 HABITANTS, D'ORIGINE ET DE LANGUE FRANÇAISES, se recommande à l'attention des FRANÇAIS DE FRANCE, par son développement florissant.

TROIS-RIVIERES possède un PORT EN EAU PROFONDE, sur LE MAJESTUEUX SAINT-LAURENT, à l'embouchure du Saint-Maurice, et peut recevoir LES PLUS GRANDS NAVIRES.

Cette cité située dans l'un des DISTRICTS FORESTIERS DES PLUS RICHES, est le centre principal de L'INDUSTRIE DE LA PATE A PAPIER.

TROIS-RIVIERES dispose encore d'environ 100,000 CHEVAUX VAPEUR DE PUISSANCE ELECTRIQUE que lui fournissent les nombreuses chutes d'eau du Saint-Maurice.

LA CITE FAIT APPEL A DE NOUVELLES INDUSTRIES, FRANÇAISES, PARTICULIEREMENT.

LA MAIN D'ŒUVRE CANADIENNE-FRANÇAISE est la plus appréciée de toute l'Amérique du Nord.

Pour tous renseignements, s'adresser à Son Honneur Monsieur le Maire de TROIS-RIVIERES, P.Q., CANADA.

Châssis : 385 dollars. Camions au-dessous de une tonne 424 dollars. De 1 à 5 tonnes : 466 dollars ; 5 tonnes et plus 6,450 dollars.

La valeur totale des automobiles et des pièces de rechange importées s'est élevée en 1923 à une valeur de 32,081,604 dollars. Ces importations comprennent : 1,355 voitures de commerce, d'une valeur totale de 1,879,574 dollars et 10,467 voitures de ville et de tourisme représentant 10,447,045 dollars ; 31,547 moteurs représentant 4,707,252 dollars. Pièces de rechange : 15,047,633 dollars.

Les exportations se sont élevées à 37,359,067 dollars, soit une plus value de 55 pour cent sur l'année précédente. Cette valeur se décompose ainsi : 29,325,033 dollars pour les "passenger cars" ; 3,530,377 dollars pour les pièces de rechange ; 4,503,659 dollars pour les camions.

Le total des voitures enregistrées au Canada se monte à 586,754, soit une proportion de une voiture par 15.6 personnes.

Sommaire du Commerce du Canada en Avril 1924

Le sommaire du commerce du Canada en avril 1924 montre que la valeur des importations pour consommation a été de \$60,203,141 au lieu de \$68,181,320 en avril 1923 et \$47,695,454 en avril 1922. Les importations du Royaume-Uni en avril 1924 ont atteint une valeur de \$10,058,656, au lieu de \$11,653,430 en avril 1923 et \$7,743,386 en avril 1922. Les importations des Etats-Unis, au cours du même mois d'avril 1924 ont été de \$42,146,375, au lieu de \$46,909,119 en avril 1923 et \$32,864,112 en avril 1922. La valeur des importations des douze mois terminés avec avril est de \$885,388,688, au lieu de \$823,065,110 pour la période correspondante de 1922-1923, et de \$730,188,939 pour les douze mois terminés avec avril 1922.

Les exportations de produits canadiens en avril 1924 ont atteint une valeur de \$48,880,914, au lieu de \$53,642,251 en avril 1923 et \$31,917,500 en avril 1922. Les exportations aux Etats-Unis ont atteint une valeur de \$24,494,187 en avril 1924, au lieu de \$25,944,331 en avril 1923 et \$15,498,808 en avril 1922. La valeur totale des exportations de produits canadiens pour les douze mois terminés avec avril 1924 est de \$1,040,379,719 au lieu de \$953,176,194 pour la période correspondante de 1922-1923 et de \$728,877,445 pour les douze mois terminés avec avril 1922.

Les retours du mois d'avril accusent une balance favorable de \$11,322,227 et ceux des douze mois terminés avec avril, une balance favorable de \$154,991,031.

Groupes principaux	Les 12 mois finissant le 30 avril 1924		
	Importations totales	D'Angleterre	Des Etats-Unis
Importations pour consommation	\$	\$	\$
Produits agricoles.....	185,508,827	28,778,147	81,388,142
Produits animaux.....	44,535,608	4,217,285	32,079,995
Fibres et textiles.....	171,593,786	71,234,416	73,852,024
Papier, bois et ses produits..	40,686,662	3,045,898	35,788,699
Fer et ses produits.....	171,788,997	18,117,232	150,591,438
Produits de métaux non ferreux.....	43,218,678	4,228,734	35,919,596
Métalloïdes.....	154,193,149	10,063,879	134,556,629
Produits chimiques et dérivés.....	25,789,333	4,085,013	18,271,259
Autres produits.....	48,073,648	8,246,865	34,084,595
Importations totales, 1924..	885,388,688	152,017,472	596,532,377
1923..	823,065,110	145,240,187	555,034,745
1922..	730,188,939	111,358,842	507,263,328
Exportations	Exportations totales	A l'Angleterre	Aux Etats-Unis
(produits canadiens)	\$	\$	\$
Produits agricoles.....	429,743,000	242,183,936	51,722,523
Produits animaux.....	140,129,979	64,210,112	55,733,593
Fibres et textiles.....	8,045,523	1,623,476	3,868,156
Papier, bois et ses produits..	272,055,047	20,581,233	229,114,097
Fer et ses produits.....	65,524,132	9,411,025	8,579,129
Produits de métaux non ferreux.....	66,423,162	10,304,220	44,151,364
Métalloïdes.....	25,704,300	1,132,002	17,033,731
Produits chimiques et dérivés.....	15,228,764	3,192,188	7,554,803
Autres produits.....	17,525,812	4,312,519	11,507,956
Exportations totales, 1924..	1,040,379,719	356,950,711	429,265,352
1923..	953,176,194	385,049,266	379,525,741
1922..	728,877,445	294,555,487	285,112,500

Situation Vinicole en Algérie

Les gelées que l'on appréhendait ont été circonscrites et les dégâts qu'elles ont causés ont été heureusement limités à quelques vignobles de la plaine, et il est probable que tout danger se trouve écarté pour le moment.

Par contre, fait assez rare, on a eu depuis quelques semaines à lutter contre le mildew qui a fait une apparition prématurée.

La végétation présente de belles apparences avec un léger retard sur les années normales. On procède à des sulfatages préventifs contre le mildew et l'oidium, qui avaient sévi assez durement l'an passé dans les vignobles des basses régions.

Les expéditions se poursuivent régulièrement dans d'excellentes conditions de température, et les bons vins, tels que le Hauts-Plateaux et le Royal-Kebir, sont l'objet d'une recherche ininterrompue.

La futaille est toujours rare et fort chère.

Quant aux vins vieux de choix qui sont jalousement gardés par les détenteurs, il devient de plus en plus difficile de se les procurer.

COMMISSIONNAIRES

Achat et recouvrement de créances françaises au Canada.

Renseignements sur demande

CRÉDIT CANADIEN

Incorporé

99 ST-JACQUES

MONTREAL

L'Industrie lainière au Canada

D'après le Bureau Fédéral de statistique, la tonte de la laine au Canada a produit l'an dernier 15,539,000 livres. Le nombre total des moutons était de 2,755,000.

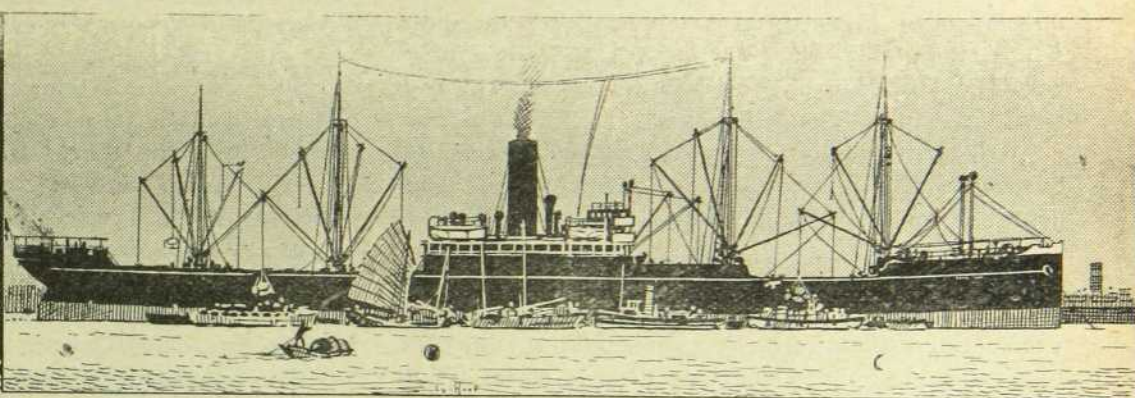
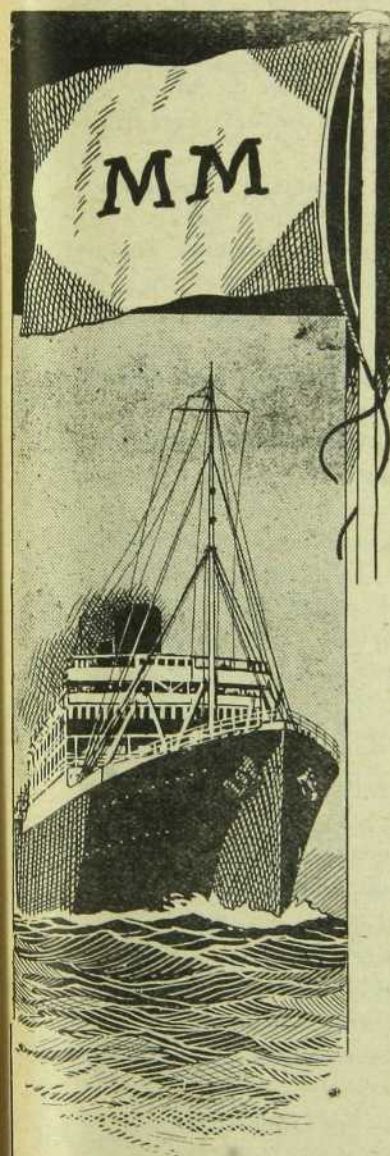
Pendant la guerre, à cause de la demande accrue de l'industrie lainière, aux Etats-Unis, et au Canada, qui travaillaient pour satisfaire aux besoins considérables de l'armée et offrait des prix fort élevés, les éleveurs canadiens augmentèrent leurs troupeaux de 50 pour cent ; mais l'effondrement des prix, provoqué par la liquidation des stocks accumulés et par la crise mondiale de 1920, produisit des effets inverses.

Pour ce qui est de la fabrication des tissus, des filés, des tapis, des feutres, et divers, en 1922, la valeur totale

de la production ressort à 29,062,751 dollars. Le prix de revient global (salaires, appointements, coût de la matière première, loyers, charges fixes diverses) se monte à 25,330,812 dollars. Le capital engagé est évalué à 37,102,000 dollars.

Dans la bonneterie et le tricotage de laine, coton, fil et soie, qui font l'objet de statistiques à part, les laines et fils de laine employés comme matières premières figurent pour une valeur de 10 millions de dollars environ.

Il est malheureusement à craindre que l'année en cours ne marque une régression très sensible de la production locale des lainages. Cette industrie traverse, en effet, une crise que les fabricants attribuent aux réductions apportées dans ces dernières années aux taux du tarif préférentiel applicable à ces marchandises.



MESSAGERIES MARITIMES

SERVICES CONTRACTUELS

DEPARTS A DATES FIXES DE MARSEILLE POUR

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRECE — LA TURQUIE — L'EGYPTE
— LA SYRIE — L'ARABIE — LES INDES — L'INDO-CHINE — LA CHINE
— LE JAPON — LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE — MADAGASCAR —
LA REUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE — LES ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS DE L'OCEANIE — LA NOUVELLE-ZELANDE — LA NOUVELLE
CALEDONIE.

LIGNES COMMERCIALES

SERVICES REGULIERS AU DEPART

d'Anvers, de Londres, de Dunkerque, du Havre, de la Pallice, de Bordeaux, de Marseille.

POUR

La Méditerranée, l'Inde, l'Indo-Chine et l'Extrême Orient

VOYAGES CIRCULAIRES EN MEDITERRANEE

par les paquebots de luxe "SPHINX", "LOTUS", "LAMARTINE", "PIERRE-LOTI"

VOYAGES AUTOUR DU MONDE

Itinéraire : Marseille — Port-Saïd — Suéz — Djibouti — Colombo — Fremantle — Melbourne
Sydney — Nouméa — Suva — Papeète — Panama — Colon — Fort de France
Pointe à Pitre — Marseille.

CONSIGNATION — TRANSIT — REPRESENTATION

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

PARIS siège Social, 8 rue Vignon.

MARSEILLE Agence Générale, 3 Place Sadi-Carnot.

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Etranger par des Agents et Correspondants.

C'est par cette raison que la "Canadian Woollen Manufacturers' Association" explique la fermeture de nombreuses fabriques de lainages, et elle réclame avec insistance du gouvernement le retour au tarif de 1907.

D'après cette Association, sur 124 fabriques en activité en 1922, 20 auraient fermé depuis le 1er janvier 1923. Et, en prenant comme base cet ensemble de 124 établissements, l'association calcule que les machines se trouvent arrêtées dans les proportions suivantes : Métiers à tisser : 40 pour cent ; cardes : 33 pour cent ; mules : 24 pour cent ; teinture et finissage : 28 pour cent ; tricotage : 41 pour cent ; couture : 44 pour cent.

10,799 ouvriers et employés seulement seraient occupés sur les 23,055 auxquels les ateliers travaillant à plein rendement peuvent donner de l'ouvrage.

Ce résultat, déclarait à la Chambre des Députés, le 12 mars dernier, M. Stevens, porte-paroles de la "Canadian Woollen Manufacturers' Association" est directement imputable à la réduction des droits effectués à ce jour. Les salaires, selon M. Stevens, entrent pour 55% dans le prix des marchandises.

Or, tandis que le taux moyen des salaires de l'Industrie lainière serait tombé en Angleterre de 66% depuis décembre 1920, il n'aurait diminué au Canada que de 10%.

L'industrie canadienne fabrique surtout les articles de qualité courante, en tweeds, homespuns, mackinaws, overcoatings, couvertures. Sa bonneterie de laine comprend surtout les vêtements de dessous et les tricots épais, les chandails, etc. On ne produit pas au Canada les draperies de haute qualité et de fantaisie, telles que celles qui sortent des fabriques françaises. D'autre part, nos prix, élevés en raison de la qualité de nos marchandises, limitent le marché de celles-ci à une clientèle restreinte. De sorte que ce ne sont pas les droits qui frappent nos marchandises françaises que la "Canadian Manufacturers' Association" entend viser. Ce qu'elle demande c'est purement et simplement le retour au tarif Fielding de 1907, tarif qui n'a été modifié qu'en ce qui concerne le taux du tarif préférentiel applicable à l'Angleterre.

Propositions d'affaires

La Chambre de Commerce française de Montréal n'engage en aucune façon sa responsabilité en communiquant les demandes de représentants ci-dessous et n'autorise personne à la donner comme référence.

50.—Fleurs artificielles en nacre et coquillages.—Fabricant de Lyon demande à entrer en communication avec maisons de vente.

51.—Chicorée.—Fabrique de Lille demande agent.
52.—Articles brodés et de fantaisie.—Exportateur français faisant fabriquer à domicile, recherche acheteurs.

53.—Machines à tricoter.—Fabricant de Nantes demande agents au Canada.

54.—Lampes à incandescence.—Fabrique française de lampes à incandescence désire être représentée au Canada.

55.—Vieux métaux.—Négociant de Strasbourg voudrait entrer en rapports avec importateurs et exportateurs.

56.—Accessoires de Télégraphie sans fil.—Maison de Paris désire représentant.

57.—Fruits secs.—Maison française établie à Smyrne demande agent spécialiste.

58.—Peaux de chèvres et d'agneaux.—Exportateur d'Alger désire vendre ses peaux sèches du Nord-Afrique pour gants, maroquinerie.

59.—Carreaux en ciment.—Maison du Maroc est désireuse d'entrer en relations avec importateurs canadiens de matériaux de construction.

60.—Grosse coutellerie de cuisine et boucherie.—Fabricant de la Haute-Marne demande agent.

61.—Papiers de fantaisie pour parfumeurs, emballages de luxe.—Société de Lyon demande agent.

62.—Cotonnades-fantaisie, tulle, guipure, etc.—Manufacture de St-Quentin demande agent.

63.—Cristalleries.—Manufactures françaises demandent représentants.

65.—Lotions Capillaires.—Maison de la Charente demande adresses d'importateurs de "Sèves et lotions capillaires".

66.—Poil de lapin Angora.—Groupe Syndical des Bouches du Rhône désire entrer en relations avec maison canadienne achetant ou filant le poil de lapin Angora.

67.—Essence de Géranium.—Exportateur de Blida (Algérie) voudrait être mis en rapports avec acheteurs.

68.—Produits tartriques.—Société Algérienne demande à fournir grosse maison d'importation du Canada.

69.—Boutons de nacre.—Représentant demandé par maison d'Angoulême.

70.—Pierre à briquet (Ferro-cerium).—Maison de Paris désire connaître firmes canadiennes achetant de la pierre à briquet (ferro-cérium)".

71.—Ferronnerie d'art.—Etablissement de Paris demande maison ou représentant "lustres, lampes, bronzes, fer forgé et bois, consoles, grilles en fer.

72.—Pâtes alimentaires.—Société de Marseille demande agents au Canada.

73.—Lingerie et broderie sur tulle.—Maison de Lorient désire débouchés au Canada.

74.—Matériel de chemin de fer.—Etablissements de Toulon désirent entrer en relations avec agents visitant les Cies de Chemin de Fer et de Tramways au Canada.

75.—Fromage.—Sté du Nord de la France demande représentants pour fromage genre "Port Salut".

CRÉANCES !...

Achat et recouvrement de créances françaises au Canada.

Renseignements sur demande

CRÉDIT CANADIEN

Incorporé

99 ST-JACQUES,

MONTREAL